

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 décembre 2023

**Nombre de conseillers en exercice : 17    Présents : 12    Votants : 17**

**Sont présents** : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud.

**Sont absents** : PORTERO Séverine (procuration à Géraud RAYNAL), LEGOUT Cécile (procuration à Cécile CHEVALIER), PENA-AUBERT Christelle (procuration à Florence DELOM), VABRE Fabien (procuration à Patricia BENITO), BOUTONNET Sabine (procuration à Janine TEISSEDRE).

L'an deux-mille vingt-trois, le 21 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

**Secrétaire de séance** : Frédéric MURAT

**N°2023-053 : DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE**

Conformément à l'article 522-27 du Code Général de la Fonction publique, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions d'avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Considérant l'avis favorable émis le 28 novembre 2023 par le Comité Social Territorial inhérente à l'application du taux de 100% pour l'avancement du grade d'agent de maîtrise au grade d'agent de maîtrise principal

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux suivant :

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	TAUX
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%

**Après délibération, la proposition est approuvée par 17 voix pour.**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 26/12/2023 sur le site internet de la commune [www.saint-paul-des-landes.fr](http://www.saint-paul-des-landes.fr), qu'il n'a été présentée aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 26/12/2023 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



Le secrétaire de séance, Frédéric MURAT